

Le sens de l'histoire

Retour sur quatre années d'existence des family offices régulés sur la Place

Si le métier devient incontournable, les professionnels aimeraient que la réglementation prenne plus finement en compte sa spécificité.

Le coup d'envoi de l'activité de family office au Luxembourg remonte à l'adoption de la loi du 21 décembre 2012. L'activité pré-existait, mais de façon protéiforme et était exercée par une multitude d'acteurs comme par exemple les banquiers, les gérants de fortune mais aussi des avocats, des notaires ou encore des comptables.

Le métier: assister une clientèle fortunée en toute indépendance et coordonner les différents corps de métiers intervenant dans la gestion de fortune, l'ingénierie patrimoniale et même les services de conciergerie, indispensables si on considère que l'actif le plus précieux reste le temps.

On distingue deux types de family offices: les single family offices et les multi family offices. Les premiers sont créés par des familles et gèrent exclusivement les biens de celles-ci. Les seconds ont eux vocation à s'occuper de plusieurs patrimoines.

L'indépendance est la notion clé dans cette activité. Une indépendance qui peut être relative lorsqu'une telle structure est adossée à une banque. Ce qui existe au Grand-Duché. «Une déviance», selon Frédéric Otto, président d'Arche Family Office, le premier family office à avoir reçu son agrément de la part de la CSSF. Une déviance qui peut s'expliquer si les clients de ces structures ont également des relations d'affaires de type corporate avec leurs banques. «Mais être indépendant, c'est le sens de l'histoire», estime-t-il. Pour lui, le nombre d'acteurs indépendants devrait se multiplier en Europe. Serge Krancencblum, président de l'association luxembourgeoise des family offices (LAFO), partage cette analyse: le métier va continuer à croître. «Il y a un effet mode, bien sûr, mais surtout un vrai besoin. Le family office a beaucoup d'avenir car il procure une vraie valeur ajoutée au client.»

Cette valeur? L'indépendance dans le

conseil. Cette exigence est liée à la crise financière de 2008 durant laquelle beaucoup de clients de banques se sont sentis mal défendus, voire piégés, les intérêts de leur banque pouvant primer sur les leurs. Depuis, la tendance est à la méfiance envers des banquiers qui pourraient profiter de leur vision globale de l'actif de leurs clients.

Sur la carte

En régulant cette profession – le Luxembourg a été le premier pays à le faire en Europe –, le législateur voulait favoriser l'émergence d'une nouvelle profession et positionner la Place comme un centre d'excellence en la matière.

Objectif atteint pour Serge Krancencblum. «Le Luxembourg est désormais sur la carte comme un vrai centre d'excellence.» Et il en veut comme preuve le nombre de single family offices qui se sont intéressés au Luxembourg depuis, et ce, même si la loi de décembre 2012 ne les concernait pas directement. Frédéric Otto pointe un autre succès: remettre le Grand-Duché au centre des centres de décision alors que les banques installées ici ne sont plus elles-mêmes des centres de décision.

Il est impossible de savoir combien de single family offices exercent depuis le Luxembourg – ces entités prennent souvent la forme d'une société de patrimoine familial (SPF) et ne sont pas tenues de détailler la nature de leurs activités. Pour ce qui est des multi family offices, la CSSF a distribué près d'une centaine d'agréments. Sur quatre ans, leur nombre aurait doublé. Ce chiffre doit cependant être relativisé car beaucoup d'acteurs de la Place, comme des gérants de fortune ou des domiciliataires, ont demandé et obtenu l'agrément sans forcément en faire quelque chose. Serge Krancencblum estime le nombre de pure players à une petite dizaine.

Tout n'est pas rose cependant. Le LAFO, se faisant l'écho de ses membres, estime que la supervision actuelle des family offices est trop lourde. Elle est la même que celle des sociétés de gestion alors même que les family offices ne gèrent pas directement les fonds de leurs clients. La profession souhaiterait un allègement des reporting, voire une modification de la licence. «Nous sommes en discussion avec le gouvernement qui est sensible à cette problématique», indique Serge Krancencblum. A suivre.

MARC FASSONE



Photo: Edipress/Jean-Claude Ernst

Le family office indépendant et régulé joue le rôle de chef d'orchestre pour ses clients